

# **EXPRESS® LW**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018 Réf. 130000028296

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : EXPRESS® LW Nom : DPX-L5300 75 PX

commercial/Synonyme B11484160

TRIBENURON METHYL: (Methyl 2-[[[(4-methoxy-6-methyl-I,3,5-triazin-2-

yl)methylamino]carbonyl]amino]sulfonyl]benzoate)

Numéro de la FDS : 130000028296

Utilisation du Produit : Herbicide

Fabricant : FMC Corporation

2929 Walnut Street Philadelphia, PA 19104

(215) 299-6000 ((Informations générales)

msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Urgences médicales : 1 800 331-3148 (Groupe ProPharma - États-Unis et Canada)

1 651 / 632-6793 (Groupe ProPharma - Tous les autres pays - Collecter)

En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:

1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis) 1 703 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)

### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Aperçu des urgences

Attention

Provoque une irritation modérée des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac.

Effets potentiels sur la santé

Cette section comprend les effets adverses possibles qui peuvent se produire si ce produit n'est pas utilisé conformément à l'étiquette.

Peau

Tribenuron méthyle: Peut provoquer une réaction cutanée allergique.

Yeux

Tribenuron méthyle: Peut irriter les yeux.

1/7



## **EXPRESS® LW**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018 Réf. 130000028296

Aucun des composants présents dans ce produit à des concentrations égales ou supérieures à 0,1% n'est répertorié par le CIRC, le NTP ou l'OSHA comme cancérogène

#### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### **SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement

à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un

médecin pour des conseils pour le traitement.

Contact avec les yeux : Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau

pendant 15-20 minutes. Enlever les lentiller corneennes, les cas echeant, après 5 minutes et continuer de rincer l'oiel. Appeler un centre anti-poison ou

un médecin pour des conseils pour le traitement.

Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent,

requérir une assistance médicale. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour

des conseils pour le traitement.

Ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le

traitement. Faire boire un verre d'eau, à petites gorgées, à la personne si elle peut avaler. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne rien administrer par voie orale à une personne

inconsciente.

Conseils généraux : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un

centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des

soins.

#### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés Inflammables

Point d'éclair : Non applicable

Moyens d'extinction

appropriés

: Eau pulvérisée, Mousse, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO2)

2/7



# **EXPRESS® LW**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018 Réf. 130000028296

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

Techniques spéciales en cas

d'incendie

: Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection

respiratoire autonome.

(pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

#### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Précautions individuelles

: Evacuer le personnel, ventiler la zone au maximum, utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Nettoyage du Déversement

: Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour

l'élimination.

Mesures en cas de Déversement Accidentel : Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les

zones en contrebas.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation

locale en vigueur.

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Manipulation (Personnel) : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et

avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac. Retirer l'équipement de protection personnelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de la enlever. Se laver

à fond dès que possible et enfiler des vêtements propres. Enlever

immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Se

laver à fond et mettre des vêtements propres.

Manipulation (Aspects

Physiques) Stockage : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

: Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker dans un endroit frais, sec. Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. Conserver hors de la portée des

3/7



# **EXPRESS® LW**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018 Réf. 130000028296

enfants.

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection de la peau et du

corps

: Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter:

Chemise à longues manches et pantalons longs.

Gants résistants aux produits chimiques, Catégorie A (tel que caoutchouc butyle, caoutchouc naturel, caoutchouc néoprène ou caoutchouc nitrile), tous

plus grands que ou égaux à 14 mils

Chaussures et chaussettes

L' EPI exigé pour une entrée anticipée dans des zones traitées qui est autorisé selon la "Norme pour la Protection des Travailleurs" et qui comprend le contact avec tout ce qui a été traité, tel que plantes, sols, ou eau, est:

Combinaison

Gants résistants aux produits chimiques, Catégorie A (tel que caoutchouc butyle, caoutchouc naturel, caoutchouc néoprène ou caoutchouc nitrile), tous

plus grands que ou égaux à 14 mils

Chaussures et chaussettes

Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP.

S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive.

Directives au sujet de l'exposition Valeurs limites d'exposition

Non établi.

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : granuleux
Couleur : brun clair
Odeur : légère

pH : 9.0 à 10 g/l 20 °C (68 °F) Substance oxydante : Le produit n'est pas oxydant.

Masse volumique apparente

: 0.54 - 0.66 g/cm3

Hydrosolubilité : dispersable



# **EXPRESS® LW**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018 Réf. 130000028296

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable à températures et conditions de stockage normales.

Conditions à éviter : Aucune raisonnablement prévisible.

Incompatibilité : Pas de matières à signaler spécialement.

Réactions dangereuses : Une polymérisation ne va pas se produire.

### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Dermale DL50 : > 5,000 mg/kg , Rat

Oral(e) DL50 : > 5,000 mg/kg , Rat

Irritation de la peau : irritation légère, Lapin

Irritation des yeux : Irritation modérée des yeux, Lapin

Sensibilisation : Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation

par contact avec la peau., Cochon d'Inde

### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Toxicité aquatique

96 h CL50 : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) > 156 mg/l

72 h CE50r : Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte) 0.067 mg/l

14 jr CE50 : Lemna gibba(lentille d'eau bossue) 0.033 mg/l

48 h CE50 : Daphnia magna (Grande daphnie ) > 156 mg/l

Devenir dans l'Environnement



# **EXPRESS® LW**

Version 1.0

**IMDG** 

Date de révision 03/01/2018 Réf. 130000028296

Bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant

actif.

### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des Déchets : Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour

animaux lors de l'élimination. Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination

des déchets autorisée.

Élimination du conteneur: : Remplissage et élimination des contenants :

Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit.

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

IATA\_C Numéro ONU : 3077

Nom d'expédition des Nations : Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.o.s..

unies (Tribénuron-méthyle)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
No. Etiquetage : 9MI
Numéro ONU : 3077

Nom d'expédition des Nations : Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.o.s.

unies (Tribénuron-méthyle)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
No. Etiquetage : 9

Polluant marin : oui (Tribénuron-méthyle)

Non réglementé par le DOT/49CFR sauf si expédié en vrac ou par voie d'eau .

### **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**



# EXPRESS® LW

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018 Réf. 130000028296

No. Homologation PCP : 28813

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de préparation de : 03/01/2018

**MSDS** 

™ Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE

PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.

<sup>®</sup> Marque déposée de FMC Corporation ou d'une société affiliée